

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLO

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 1 - DC1



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.
En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 2362-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12 et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

VILLE & CCAS DE PECQUENCOURT
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
59146 PECQUENCOURT
Tél. : 03 27 94 49 80
Fax 03 27 94 49 94
E.mail : mairie@pecquencourt.fr

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

2021.004 - Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments de la Ville et du CCAS de PECQUENCOURT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Pièce 1 - DC1

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- pour le marché public (en cas de non allotissement) ;
- pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- pour le lot.....et les lots..... de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt)

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

- Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des **ICD**.]

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions

Agence Nord Pas de Calais
Parc de l'Horizon
Immeuble Oxygène – 10 Avenue de l'Horizon
CS 80018 – 59 651 VILLENEUVE D'ASCQ
03.28.53.24.24
Siret : 552 046 955 0377

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions

Tour T1 – Case courrier 1131
1 place Samuel de Champlain
92930 Paris la Défense Cedex
www.engie-cofely.fr
Siren : 552 046 955 – RCS Nanterre
Société anonyme

- Adresse électronique :

Raphaël SERRURIE – Directeur d'Agence
raphael.serrurie@engie.com

- Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél : 03.28.53.24.24
Télécopie : 03.28.55.24.29

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des **ICD** :

Siret Agence Nord Pas de Calais : 552 046 955 03377

- Le candidat est un groupement d'entreprises :

Pièce 1 - DC1

- conjoint OU solidaire
 En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire
- Non OU Oui

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.
 (**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.
 (***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#)

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 - Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 1 - DC1

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder .

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(* Attention, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
- Adresse électronique :
- Numéros de téléphone et de télécopie :
- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

SERRURIE Raphaël, Directeur Régionale Nord Pas de Calais
Efficacité Energétique et Facility Management



ENGIC
Région Nord-Pas de Calais
Direction Régionale Nord-Pas de Calais
Efficacité Energétique et Facility Management
SERRURIE Raphaël
TE : 03 20 24 00 00

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 2 - Pouvoir C. COUSINARD



Subdélégation de Pouvoirs

Consentie par Madame Catherine COUSINARD, agissant en qualité de Directrice Générale Adjointe de la BU Tertiaire et Proximité à Monsieur Laurent DROUGARD, en sa qualité de Directeur en charge du Territoire Nord et Ouest de la BU Tertiaire et Proximité.

Je soussigné, Catherine COUSINARD agissant en qualité de Directrice Générale Adjointe de la BU Tertiaire et Proximité et en vertu de la subdélégation de pouvoirs reçue le 1 janvier 2020, avec faculté de subdéléguer, de Monsieur Olivier JACQUIER, Directeur Général de la BU Tertiaire agissant lui-même en vertu de la délégation de pouvoirs reçue de Monsieur Je soussigné, Wilfrid PETRIE, agissant en qualité de Président Directeur Général de ENGIE ENERGIE SERVICES, société anonyme au capital de 698.555.072 euros, ayant son siège social 1 place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 92930 Paris la Défense CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro Siren 552 046 995 (ci-après la « Société »),

Ci-après le « Délégrant »

Subdélègue à Monsieur Laurent DROUGARD (ci-après le « Délégataire »), en sa qualité de Directeur du Territoire Nord et Ouest de la BU Tertiaire et Proximité, en France et à l'étranger, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants limités aux domaines placés sous son autorité, tel qu'il ressort de l'organigramme joint en Annexe dans le respect des lois et règlements, d'une part, et des politiques applicables au sein du groupe ENGIE (ci-après le « Groupe ») et de la Société, d'autre part :

I- Pouvoirs de représentation

1. Signer la correspondance courante de la Société ;
2. Remplir toutes formalités nécessaires pour soumettre la Société aux lois, arrêtés et règlements de tous pays où elle pourrait être amenée à faire des opérations ;
3. Représenter la Société à l'égard de toutes administrations, toutes personnes physiques ou personnes morales de droit public ou privé, tant en France qu'à l'étranger ;
4. Certifier tous documents et émettre tous certificats ou attestations ;
5. Formuler toutes demandes d'autorisation ou d'agrément et généralement contracter tous engagements liés aux dites demandes ;
6. Constituer toute filiale dont la Société est seule actionnaire ou co-actionnaire ; prendre toute participation dans des sociétés, associations, groupements ou syndicats, dans la limite des pouvoirs spécifiques d'engagement visés à l'article VII ;
7. Accepter, au nom de la Société, toutes fonctions y compris en tant qu'administrateur, membre de directoire, de conseil de surveillance ou de tout autre organe statutaire et désigner toute personne en tant que représentant permanent de la Société au sein des conseils d'administration et, de manière générale, en tant que représentant de la Société au sein de tout autre organe statutaire, des sociétés, filiales et participations, associations, groupements ou syndicats dont la Société fait partie ;
8. Représenter et engager la Société dans toutes Assemblées des Sociétés, Filiales et participations, Associations, Groupements ou Syndicats dont elle fait partie ; à cette fin, formuler toutes propositions, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, donner tous quitus ou approbations.

LD CC

Pièce 2 - Pouvoir C. COUSINARD

II- Pouvoirs généraux en matière de ressources humaines

1. Prendre toute décision réglementaire ou individuelle relative au recrutement, à la gestion, à la rémunération et à la discipline des personnels statutaires et non statutaires placés sous son autorité dans le respect des règlements en matière de personnel ;
2. En matière d'hygiène et de sécurité, prendre les mesures relatives à :
 - la sécurité à l'égard de ce personnel, afin notamment de prévenir :
 - toute atteinte à sa sécurité,
 - toute mise en danger de la personne d'autrui,
 - tout homicide ou coups et blessures involontaires ;
 - l'hygiène, la sécurité et la salubrité nécessaires à la santé de ce personnel, tant dans les locaux de la Société que sur les chantiers sur lesquels elle intervient, ainsi que du personnel des entreprises tierces intervenant à la demande de la Société dans ses locaux et sur ses chantiers ;
 - faire assurer le respect de la législation du travail de manière générale.
3. Prendre toute décision réglementaire d'organisation des services placés sous son autorité.

III- Pouvoirs en matière de traitement de données à caractère personnel

Autoriser et mettre en œuvre tout traitement de données à caractère personnel dans le respect des conditions légales et réglementaires en vigueur et prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la Politique de protection des données personnelles du Groupe et en contrôler l'application effective. De même, prendre toute mesure nécessaire afin d'identifier et de résoudre les risques de non-conformité aux réglementations en matière de protection des données personnelles.

IV- Pouvoirs en matière d'éthique et de compliance

Prendre toute mesure nécessaire pour déployer les politiques éthique et compliance du Groupe, s'assurer de leur mise en œuvre, en contrôler l'application effective, rendre compte de l'ensemble de ces actions (dans les conditions fixées par les procédures du Groupe en la matière).

V- Pouvoirs en matière de devoir de vigilance

Prendre toute mesure nécessaire afin d'identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités des entités et des sociétés (contrôlées directement ou indirectement par la Société) entrant dans le champ de la présente délégation. Il en est de même pour les activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, dans le cadre du plan de vigilance publié par le Groupe.

Rendre compte de l'ensemble de ces actions (dans les conditions fixées par les procédures du Groupe en la matière).

VI- Pouvoirs d'engagement

Sous réserves des pouvoirs spécifiques définis ci-après, jusqu'à 3 millions d'euros HT ou sa contre-valeur en devise étrangère par opération :

1. Engager toute dépense qui serait nécessaire au fonctionnement des services placés sous son autorité ;

Pièce 2 – Pouvoir C. COUSINARD

2. Négocier, passer, proroger, résilier ou renouveler tous contrats ou marchés avec toutes personnes ou sociétés, publiques ou privées (y compris avec toutes administrations publiques de l'Etat ou des collectivités locales) nécessaires à l'activité sociale ou au fonctionnement des services placés sous son autorité ;
3. Faire toutes acquisitions de biens meubles utiles à l'objet social ; les céder ;
4. Souscrire, acquérir, céder toutes actions, parts sociales, obligations, bons et autres valeurs mobilières de toute nature ;
5. Acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances ;
6. Faire avec ou sans soultte, tous échanges et tous apports de biens mobiliers, titres ou valeurs ;
7. Recevoir toutes sommes, obliger la Société à tous paiements, exiger toutes sommes dues à la Société à quelque titre que ce soit.

Sans limitation de montant :

8. Etablir et signer tous mémoires de sommes qui peuvent ou pourront être dues à la Société pour quelque cause que ce soit par toutes administrations publiques, communales, départementales ou de l'Etat ou en général par toutes personnes physiques ou morales ;
9. Recevoir de toutes administrations publiques et de l'Etat, des départements, villes et communes et, en général, de toutes collectivités publiques ou privées et de toutes personnes, les sommes qui peuvent être dues à la Société, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittances.

VII- Pouvoirs spécifiques

1. Capacités d'engagement spécifique

- Proposer toute offre commerciale n'entraînant pas de dépense d'investissement (« CAPEX ») et, dans ce cadre, notamment négocier, signer, proroger, résilier ou renouveler tous contrats, tout avenant, avec toutes personnes physiques ou morales, publiques ou privées lorsque son chiffre d'affaires escompté n'excède pas 15 millions euros HT ou sa contre-valeur en devise étrangère par opération quelle qu'en soit la durée ;
- Engager tout investissement (CAPEX et garanties données) ou décider tout désinvestissement jusqu'à 5 millions d'euros ou sa contre-valeur en devise étrangère par opération, et, dans ce cadre, notamment :
 - o déposer toute offre, négocier, signer, proroger, résilier ou renouveler tous contrats et avenants avec toutes personnes physiques ou morales, publiques ou privées,
 - o accomplir tous actes en vue d'obtenir les droits de construction et d'exploitation des installations,
 - o prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la construction et l'exploitation des installations,
 - o faire tous actes en vue de l'achat, la vente, l'échange, le transfert des actifs immobiliers de la Société,nécessaires à la réalisation de l'opération concernée ;
- Jusqu'à 1 M euros HT ou sa contre-valeur en devise étrangère par opération, négocier et signer tous actes et contrats en vue d'effectuer toute acquisition, extension, cession de participations ou d'activités/sociétés, de « joint-venture », ou apport ;
- Acheter de l'énergie dans la limite de 15 MWh/.

ID CC |

VIII Pouvoirs en matière d'environnement

Prendre toute mesure que le Déléгатaire juge utile pour assurer dans les domaines d'activités qui lui sont dévolus une conformité aux législations et réglementations en vigueur en matière d'environnement.

*
* *

Compte tenu du niveau de responsabilité du Déléгатaire et de ses compétences dans les domaines qui lui sont délégués, Madame Catherine COUSINARD lui délègue par la présente ses pouvoirs de direction, de contrôle et de discipline dans ces domaines spécifiques et en vue d'assurer l'entier accomplissement des obligations incombant à la Société, et plus généralement le strict respect de la réglementation spécifique applicable.

Pour remplir ses fonctions le Déléгатaire dispose d'une indépendance et d'une autonomie totales ainsi que de la compétence, de l'autorité et des moyens matériels, humains, techniques et financiers nécessaires pour exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par la présente.

En conséquence, le Déléгатaire devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que les services placés sous son autorité respectent de façon effective l'ensemble des obligations qui lui incombent dans les domaines qui relèvent des pouvoirs qui lui ont été confiés.

Le Déléгатaire informera par écrit et sans délai, de l'impossibilité où il se trouverait d'assumer ses responsabilités, notamment dans les hypothèses où il estimerait que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas suffisants.

L'attention du Déléгатaire est attirée sur le fait que sa responsabilité pénale personnelle est susceptible d'être engagée en cas d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires dont il doit assurer le respect, notamment en matière de réglementation d'hygiène et sécurité du travail et de lutte anti-corruption, que cette infraction soit commise par lui-même ou par un salarié travaillant sous sa responsabilité.

Le Déléгатaire déclare par conséquent connaître la réglementation en vigueur dans les domaines ci-dessus énoncés ainsi que les sanctions pénales applicables en cas de non-respect de cette réglementation.

Le Déléгатaire peut subdéléguer une partie des présents pouvoirs à un ou plusieurs de ses collaborateurs. Il devra s'assurer qu'ils disposent de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires à l'exercice des pouvoirs qu'il leur confiera.

Le Déléгатaire désignera l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

*
* *

La présente délégation entre en vigueur à compter du 1 janvier 2020 et annule et remplace toutes délégations précédemment consenties pour les domaines visés / précédemment consentie au Déléгатaire.

La présente délégation de pouvoirs est consentie au Déléгатaire pour la durée de ses fonctions et prendra fin automatiquement à l'expiration desdites fonctions.

Le Déléгатaire retournera au Délégant deux exemplaires de la présente pour accord, signés, datés, paraphés et assortis de la mention manuscrite « BON POUR ACCEPTATION DE DELEGATION ».

La Défense, le 1 janvier 2020

En trois exemplaires originaux, dont un destiné à la conservation par la Société

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 07/07/2021 SLO
ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 2 - Pouvoir C. COUSINARD

Catherine COUSINARD



Laurent DROUGARD

(« BON POUR ACCEPTATION DE DELEGATION »)

Bon pour acceptation de délégation



Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLD

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 2 - Pouvoir R. SERRURIE



Subdélégation de Pouvoirs

Consentie par Monsieur Laurent DROUGARD, agissant en qualité de Directeur du Territoire Nord et Ouest de la BU Tertiaire et Proximité à Monsieur Raphaël SERRURIE, en sa qualité de Directeur d'Agence Nord Pas de Calais

Je soussigné, Laurent DROUGARD, agissant en qualité de Directeur du Territoire Nord et Ouest de la BU Tertiaire et Proximité et en vertu de la subdélégation de pouvoirs reçue le 1 Janvier 2020 de Madame Catherine COUSINARD, agissant en qualité de Directrice Générale Adjointe de la BU Tertiaire et Proximité

Ci-après le « Délégué »

Subdélègue à Monsieur Raphaël SERRURIE (ci-après le « Subdélégué »), en sa qualité de Directeur de l'Agence Nord Pas de Calais de la BU Tertiaire et Proximité, avec faculté de subdéléguer, les pouvoirs et responsabilités suivants :

- Gérer le budget de l'Agence tel qu'approuvé annuellement par la BU Tertiaire et Proximité ;
- Assurer la direction du personnel qui vous est hiérarchiquement rattaché et du personnel affecté sur votre périmètre ; veiller au respect de la législation du travail, de la convention collective, du règlement intérieur de l'entreprise, de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité et prendre toutes mesures nécessaires et utiles à cet effet ;
- Mettre en œuvre la politique commerciale définie par le Directeur de Territoire Nord et Ouest de la BU Tertiaire et Proximité dont vous relevez. Organiser en conséquence la politique commerciale de l'Agence et prendre à cet effet tous contacts commerciaux utiles à son développement ;
- Nommer, sanctionner et licencier tout agent non cadre ainsi que le personnel cadre en concertation avec la filière Ressources Humaines, fixer les conditions de leur admission et de leur départ ainsi que tous les éléments de leur rémunération dans le cadre des règles appliquées en la matière ;
- Dans la limite du budget qui est accordé à l'Agence et dans le respect de la Gouvernance Achats et Approvisionnement de ENGIE et avec la validation conforme du responsable de la filière Achats de la Société ; effectuer tous achats de biens, de services et de travaux nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation courante de l'Agence ;
- Signer les mémoires, factures, relevés adressés à notre clientèle et accepter ou non les règlements qui nous sont proposés à la suite de la vérification de ces documents. Signer les réceptions des travaux réalisés ;
- Dans la limite d'un chiffre d'affaires annuel de 1.000.000 Euros escompté par contrat (public ou privé), sans investissement de développement, d'une durée inférieure ou égale à dix ans et dans la limite d'un montant maximum cumulé de 3.000.000 Euros pour les contrats pluriannuels ; et dans la limite de 1.000.000 Euros de chiffre d'affaires pour les contrats de travaux quelque soit leur durée ;

Pièce 2 - Pouvoir R. SERRURIE

Formuler et signer les offres et soumissions tant publiques que privées et d'une façon générale, toutes pièces administratives et techniques remises à l'appui d'une affaire pour des durées inférieures à dix ans,

Signer toutes conventions ayant trait à l'exécution de travaux, tous marchés et contrats avec une administration publique ou les entreprises ainsi qu'avec les personnes physiques ;

- Représenter l'Agence auprès de toutes administrations, produire tous titres et pièces, certifier véritable les pièces commerciales et les déclarations administratives, retirer tous bons, mandats, lettres chargées ou non, colis lettres d'avis et ordonnances de paiement au nom de la société, en recevoir le montant ;
- Prendre toute disposition utile pour assurer le recouvrement des sommes dues à la société dans le cadre de l'activité de l'Agence, engager en cas d'urgence toutes mesures conservatoires utiles ;
- Etablir tous documents justifiant la conformité d'une demande de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), laquelle est réalisée auprès de l'autorité compétente par et sous le contrôle préalable de la Direction Environnement ;
- Etablir toutes statistiques sur les résultats obtenus en matière d'environnement, lesquelles sont utilisées, sous le contrôle de la Directrice Environnement de BU Tertiaire et Proximité, pour les publications réglementaires et autres publications associées ;
- Assurer les relations avec les institutions représentatives du personnel, la négociation et la mise en œuvre des conventions locales d'entreprises ;
- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, constituer tous mandataires, élire domicile et généralement faire le nécessaire ;
- Faire tous travaux d'aménagement ou d'entretien dans les locaux occupés par votre Agence et votre personnel et administrer les biens meubles et immeubles, passer les abonnements les concernant dans la limite du budget qui vous est accordé à ce titre, procéder ou faire procéder à toutes opérations de travaux et prestations de services en général ;
- Compte tenu de l'autorité dont vous disposez, il vous appartient de prendre au nom et pour le compte de la Société pour toutes les activités relevant de votre domaine d'activité, et en mes lieu et place, en tous lieux où s'exerce votre autorité, toutes mesures et décisions en vue de :

Faire connaître et déployer la politique de responsabilité sociale de l'Entreprise, la charte d'engagement RSE et les décisions y afférentes prises par la Société et en assurer le suivi des engagements sur son périmètre d'activité ;

Faire connaître et assurer, dans son périmètre d'activité, l'application de la Politique Groupe de Protection des données à caractère personnel ainsi que le respect des textes légaux et réglementaires nationaux et européens présents et à venir dans ce domaine ;

Pièce 2 - Pouvoir R. SERRURIE

Faire connaître et faire assurer le respect des Valeurs et des Chartes d'éthique du Groupe ENGIE, les politiques, notamment celles en matière de Santé et Sécurité, ainsi que les décisions y afférentes prises par la Société et en contrôler le respect d'application sur son périmètre d'activité ;

Mettre en œuvre le Système de Management Sécurité mis en place par la BU Tertiaire et Proximité à la date des présentes et le faire évoluer au fur et à mesure du déploiement du Système de Management unifié de la BU Tertiaire et Proximité ;

Faire assurer le respect des réglementations existantes en matière d'hygiène et de sécurité dans nos locaux et dans toutes les installations sur lesquelles la Société intervient et les chantiers de travaux ; notamment mettre en place des éléments obligatoires d'aménagement de chantier et désigner pour chaque chantier un responsable de la sécurité ; si besoin prendre les sanctions appropriées en cas de manquement ;

Vous assurer que les plans d'hygiène et de sécurité et procès-verbaux des comités et commissions compétents en la matière sont connus des personnels sous votre autorité et remettre, le cas échéant, les instructions générales et particulières à vos collaborateurs ;

Organiser et mettre en œuvre l'information et la formation des personnels, y compris le personnel temporaire, et plus particulièrement l'information et la formation pratique à la sécurité dans les conditions fixées par les dispositions du Code de Travail ;

Vérifier que les sous-traitants, et plus généralement toutes les entreprises tierces intervenant à notre demande dans nos locaux ou sur nos chantiers, appliquent et respectent les réglementations d'hygiène et de sécurité, et sont en règle avec les organismes fiscaux et sociaux et ont souscrit les assurances requises ;

Et de manière plus générale, veiller à la stricte observation par les personnels qui sont placés sous votre autorité, de toutes les prescriptions législatives, réglementaires, administratives et éthiques applicables aux interventions, travaux, fournitures et prestations de service (législation des prix, législation sociale, droit de la concurrence ...) ;

Assurer et faire assurer le respect des autorisations administratives ainsi que la réglementation relative aux Installations classées et à la prévention de la pollution ;

Veiller à ce que les véhicules, les matériels, les équipements de notre Société mis à disposition du personnel soient en bon état d'entretien et en règle avec les dispositions légales ou réglementaires ;

Compte tenu du niveau de responsabilité du Subdélégué et de ses compétences dans les domaines qui lui sont délégués, Monsieur Laurent DROUGARD lui délègue par la présente ses pouvoirs de direction, de contrôle et de discipline dans ces domaines spécifiques et en vue d'assurer l'entier accomplissement des obligations incombant à la Société, et plus généralement le strict respect de la réglementation spécifique applicable.

Pour remplir ses fonctions le Subdélégué dispose de la compétence, de l'autorité et des moyens matériels, humains, techniques et financiers nécessaires pour exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par la présente.

En conséquence, le Subdélégué devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que les services placés sous son autorité respectent de façon effective l'ensemble des obligations qui lui incombent dans les domaines qui relèvent des pouvoirs qui lui ont été confiés.

Pièce 2 - Pouvoir R. SERRURIE

Le Subdélégué informera par écrit et sans délai, de l'impossibilité où il se trouverait d'assumer ses responsabilités, notamment dans les hypothèses où il estimerait que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas suffisants.

L'attention du Subdélégué est attirée sur le fait que sa responsabilité pénale personnelle est susceptible d'être engagée en cas d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires dont il doit assurer le respect, notamment en matière de réglementation d'hygiène et sécurité du travail et de lutte anti-corruption, que cette infraction soit commise par lui-même ou par un salarié travaillant sous sa responsabilité.

Le Subdélégué déclare par conséquent connaître la réglementation en vigueur dans les domaines ci-dessus énoncés ainsi que les sanctions pénales applicables en cas de non-respect de cette réglementation.

Le Subdélégué peut subdéléguer une partie des présents pouvoirs à un ou plusieurs de ses collaborateurs. Il devra s'assurer qu'ils disposent de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires à l'exercice des pouvoirs qu'il leur confiera.

Le Subdélégué désignera l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

La présente délégation entre en vigueur à compter du 1 janvier 2020 et annule et remplace toutes délégations précédemment consenties pour les domaines visés consentie au Subdélégué.

La présente délégation de pouvoirs est consentie au Subdélégué pour la durée de ses fonctions et prendra fin automatiquement à l'expiration desdites fonctions.

Le Subdélégué retournera au Délégué deux exemplaires de la présente pour accord, signés, datés, paraphés et assortis de la mention manuscrite « BON POUR ACCEPTATION DE SUBDELEGATION ».

La Défense, le 1 janvier 2020

En trois exemplaires originaux,

Laurent DROUGARD



Raphaël SERRURIE
(« BON POUR ACCEPTATION DE SUBDELEGATION »)

Bon pour l'acceptation de subdélégation

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 07/07/2021 SLO
ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 3 - Redressement judiciaire : non concernée



Redressement judiciaire : non concernée

Pièce 4 - Attestation sur l'honneur



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Art.48 Décret n° 2016-360 du 25/03/2016 (marchés publics) — Art.40 Décret n° 2016-361 du 25/03/2016 (marchés publics de défense et sécurité) — Art.19 Décret n° 2016-86 du 01/02/2016 (concessions)

Je soussigné, **Raphaël SERRURIE**, Directeur Régional Nord Pas de Calais de la société ENGIE Solutions, Société Anonyme au capital de 698 555 072 Euros, sise Immeuble Oxygène – Parc de l'Horizon – 10 avenue de l'Horizon 59651 VILLENEUVE D'ASCQ - immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°552 046 955 (« la Société »), dûment habilité aux fins des présentes, **déclare sur l'honneur** que la Société :

- a)
- pour les marchés publics autres que de défense ou de sécurité, n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de
 - pour les contrats de concessions, n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus à l'article 39 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016,
 - pour les contrats de concessions de défense ou de sécurité, n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016,
- b) est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- c) fait et fera effectuer le travail par des salariés employés régulièrement au regard notamment des articles L. 3243-1, L. 3243-2, L. 3243-3, L. 3243-4, L.1221-10, L.1221-13, L.1221-15 et L.8221 -1 du code du travail.
- d) n'entre pas dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 et L.2141-14 / 1° et 3° du code de la commande publique.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ, le 02 Juin 2021



ENGIE
Solutions
Directeur Régional Nord-Pas-de-Calais
Parc de l'Horizon - Immeuble Oxygène
10 Avenue de l'Horizon - CS 80018
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 53 24 24 - Fax : 03 20 53 24 29

SERRURIE Raphaël, Directeur Régional Nord Pas de Calais
Efficacité Energétique et Facility Management

ENGIE Solutions Agence Nord Pas-de-Calais Immeuble Oxygène - Parc de l'Horizon – CS 80018 – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
Tél. +33(0) 20 53 24 24

ENGIE : SA au capital de 2 435 265 011 euros - RCS Nanterre 542 107 851 – Siège Social : 1, place Samuel de Champlain – 92890 Courbevoie, France

ENGIE Solutions Agence Nord-Pas-de-Calais Immeuble Oxygène - Parc de l'Horizon - CS 80018 - 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLD

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 4a - Extrait casier judiciaire


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE**
Direction des affaires criminelles et des grâces
Casier judiciaire national
44317 NANTES CEDEX 3

BULLETIN NUMÉRO 3

Bulletin délivré le 31 mars 2021

Vérifiable sur

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif>

· date de délivrance 31/03/2021
· heure de délivrance 16:09
· identifiant document 21090037179B3
· clé de contrôle 02E66D0F

Résultat à vérifier

9C4585F8 52904335 A732435B 9DA45319
AA9A72DA 9BB5A8F5 036C046F

RAPHAEL SERRURIE
19 RUE EMILE CLAINQUART
59310 MOUCHIN

IDENTITÉ

Nom **SERRURIE**
Prénom(s) **RAPHAEL**
Sexe **Masculin**
Date de naissance **16 juillet 1964**
Lieu de naissance **ROUBAIX (59)**

Relevé des condamnations devant figurer au bulletin numéro 3 (article 777 du Code de procédure pénale)



*En l'absence de condamnation devant figurer au bulletin numéro 3, celui-ci comporte
une barre transversale (article R. 84 du Code de procédure pénale)*

Le magistrat, chef du service du Casier judiciaire national

Eric SERFASS

Réf : 21090107753//1609/000000000/INTERNET/000/N/N

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLO

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 4b - Attestation URSSAF



URSSAF ILE DE FRANCE - TGE
93518 MONTREUIL CEDEX

A MONTREUIL, le 22/04/2021

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 552046955

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

87GJ11NQM1PVV9P

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SA ENGIE ENERGIE
SERVICES
1 PL SAMUEL DE CHAMPLAIN
92930 COURBEVOIE

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur

Didier MALRIC

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLO

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 4b - Attestation URSSAF



ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L 243-15 du code de la sécurité sociale

7/2

CODE DE SÉCURITÉ

87GJ11NQM1PVV9P

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SA ENGIE ENERGIE
SERVICES
FAUBOURG DE L ARCHE
1 PL SAMUEL DE CHAMPLAIN
92400 COURBEVOIE

En votre qualité d'employeur, si présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée pour un effectif de 10067 salariés pour une masse salariale de 54153795 euros, - au titre du mois de mars 2021, - et au titre du (des) établissement(s) suivants :

NOM ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SA ENGIE ENERGIE
SERVICES
FAUBOURG DE L ARCHE
1 PL SAMUEL DE CHAMPLAIN
92400 COURBEVOIE

552046955

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2019. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOURS

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/03/2021.

Fait à : MONTREUIL
le : 22/04/2021

Le Directeur
ou son délégué

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Didier MALRIC

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLO

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 4b - Attestation fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9939858

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SA ENGIE ENERGIE SERVICES

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN
92400 COURBEVOIE

N° SIREN : 552046955

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
ENGIE SA

Adresse de la société mère :
1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN TOUR T1
92400 COURBEVOIE

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 12/04/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 8
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 70
IFU8-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 4c - Extrait Kbis

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : bfwJ67PIdA
<https://www.infogreffe.fr/controla>



N° de gestion 1991B04169

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 2 mai 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	552 046 955 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	12/09/1991
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 07/06/1991
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ENGIE ENERGIE SERVICES
<i>Sigle</i>	ENGIE E.S.
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	698 555 072,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Faubourg de L'Arche 1 Place Samuel de Champlain 92930 Paris la Défense Cedex
<i>Activités principales</i>	La production la distribution l'utilisation la gestion et le développement de l'énergie sous toutes ses formes, et l'alimentation publique en eau ainsi que toutes activités de nature à les favoriser, l'étude, la réalisation, la vente l'exploitation, la gestion et la maintenance d'installations de production et de distribution de chaleur ou de froid, la fabrication, la construction, l'installation, la vente, la maintenance et la réparation de tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques, électriques, électro-mécaniques ou électriques, la maintenance d'immeubles ou sous toutes ses formes, la vente et le transport de combustibles et de fluides de toute nature. procéder à toutes études, obtenir tous contrats, acquérir, créer, aménager, exploiter toutes installations, obtenir, acquérir, exploiter toutes concessions, déposer, acquérir, exploiter, vendre tous brevets et licences, produire, transporter, distribuer vendre tous produits, services et matériels avec ou sans transformation par ses soins, participer directement ou indirectement à toutes opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, alliance, société en participation ou autrement.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/04/2104
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	PETRIE DE CARROWCARDEN Wilfrid
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/10/1965 à LONDRES (ROYAUME-UNI)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	2 Rue Decamps 75116 Paris 16e Arrondissement

Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	MOOROOVEN Devarajen
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/07/1978 à Port-Louis (971)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	E14 3we 222 ST DAVIDS SQUARE LONDON (ROYAUME-UNI)

Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société

<i>Nom, prénoms</i>	JACOLIN Etienne
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 15/10/1961 à Boulogne-Billancourt (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	4 Rue Lyautey 75016 Paris 16e Arrondissement

Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société

Pièce 4c - Extrait Kbis

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04169

Nom, prénoms ROLLAND Yann
Date et lieu de naissance Le 04/03/1965 à Guingamp (22)
Nationalité Française
Domicile personnel 1 Square du Roule 75008 PARIS

Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société

Nom, prénoms JACQUIER Olivier
Date et lieu de naissance Le 21/11/1970 à Versailles (78)
Nationalité Française
Domicile personnel 24 Allée de la Fontaine 78170 LA CELLE ST CLOUD

Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société

Nom, prénoms HARDOUIN Pierre
Date et lieu de naissance Le 26/07/1966 à Rennes (35)
Nationalité Française
Domicile personnel 42 Rue Pergolèse 75116 PARIS

Administrateur

Nom, prénoms DUVAL Carole
Nom d'usage LE GALL
Date et lieu de naissance Le 16/01/1970 à Nantes (44)
Nationalité Française
Domicile personnel 57 Rue du Faubourg du Temple 75010 Paris 10e Arrondissement

Administrateur

Nom, prénoms SIRMAIN Karine
Date et lieu de naissance Le 25/06/1969 à Dijon (21)
Nationalité Française
Domicile personnel 95bis Rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret

Administrateur

Nom, prénoms HIRT Marc
Date et lieu de naissance Le 10/07/1968 à Le Creusot (71)
Nationalité Française
Domicile personnel 48 Avenue de la Bourdonnais 75007 Paris 7e Arrondissement

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination ERNST & YOUNG et Autres
Forme juridique Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse 41 Rue Ybry 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro 438 476 913 RCS Nanterre
3

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 66781 du 10/11/2020

Opération d'apport sous le régime de la scission d'une branche complète et autonome d'activité "Valenciennes" à compter du 01/07/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : SEC, Société par actions simplifiée, 1 boulevard Ney 75018 Paris 18e Arrondissement (RCS Paris 602 002 263)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Faubourg de L'Arche 1 Place Samuel de Champlain 92930 Paris la Défense Cedex

Pièce 4c - Extrait Kbis

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04169

<i>Enseigne</i>	"ENGIE RESEAUX" "ENGIE COFELY" "ENGIE Solutions"
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La production la distribution l'utilisation la gestion et le développement de l'énergie sous toutes ses formes, et l'alimentation publique en eau, ainsi que toutes activités de nature à les favoriser, l'étude, la réalisation, la vente l'exploitation, la gestion et la maintenance d'installations de production et de distribution de chaleur ou de froid, la fabrication, la construction, l'installation, la vente, la maintenance et la réparation de tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques, électriques, électromécaniques ou électriques, la maintenance d'immeubles ou sous toutes ses formes, la vente et le transport de combustibles et de fluides de toute nature. procéder à toutes études, obtenir tous contrats, acquérir, créer, aménager, exploiter toutes installations, obtenir, acquérir, exploiter toutes concessions, déposer, acquérir, exploiter, vendre tous brevets et licences, produire, transporter, distribuer vendre tous produits, services et matériels avec ou sans transformation par ses soins, participer directement ou indirectement à toutes opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, alliance, société en participation ou autrement.
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/04/1914
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT	
<i>Adresse de l'établissement</i>	141 Avenue de Verdun 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
<i>Enseigne</i>	Immobilier Tertiaire
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Gestion maintenance d'installations thermiques et techniques et Facilities managements -
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	CGEC
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	11-15 Quai de Dion Bouton 92800 Puteaux
<i>Enseigne</i>	Industrie Santé Recherche
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Travaux D'installations dans les domaines thermique industriel et du génie climatique -
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/11/2006
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	Tertiaire-Antenne Nord-1er Facilities Solutions-BI Immo Etage Droite, 12 B Avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers
<i>Enseigne</i>	ENGIE COFELY
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Gestion de l'énergie et maintenance
<i>Date de commencement d'activité</i>	03/02/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Pièce 4C - Extrait Kbis

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04169

<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	Faubourg de l'Arche-9ème Étage 1 Place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie
<i>Enseigne</i>	ENGIE RESEAUX
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production et distribution de chaleur
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	4ème et 5ème Étages 11 Quai Dion Bouton 92816 Puteaux Cedex
<i>Enseigne</i>	ENGIE COFELY IDF Business Line Industrie Santé Recherche
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Amélioration de la performance énergétique et environnementale de bâtiments, études techniques et gestion-maintenance d'installations notamment thermiques s'y rapportant
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/02/2015
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	Technologies Etage 2 à 4, Facilities Solutions B1 12 Bia Avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers
<i>Enseigne</i>	ENGIE COFELY
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/09/2014
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	5-9 Rue Gustave Flaubert 92500 RUEIL MALMAISON
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné.
<i>Date de commencement d'activité</i>	09/02/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse

R.C.S. Nice

R.C.S. Aix-en-Provence

R.C.S. Salon-de-Provence

R.C.S. Angoulême

R.C.S. Bourges

R.C.S. Bastia

R.C.S. Dijon

Pièce 5 - DC2



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).
En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 2362-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12 et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

VILLE & CCAS DE PECQUENCOURT
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
59146 PECQUENCOURT
Tél. : 03 27 94 49 80
Fax 03 27 94 49 94
E.mail : mairie@pecquencourt.fr

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature.)

2021.004 - Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments de la Ville et du CCAS de PECQUENCOURT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Pièce 5 - DC2

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions

Agence Nord Pas de Calais
Parc de l'Horizon
Immeuble Oxygène – 10 Avenue de l'Horizon
CS 80018 – 59 651 VILLENEUVE D'ASCQ
03.28.53.24.24

Siret : 552 046 955 0377

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions

Tour T1 – Case courrier 1131
1 place Samuel de Champlain
92930 Paris la Défense Cedex
www.engie-cofely.fr

Siren : 552 046 955 – RCS Nanterre

■ Adresse électronique :

Raphaël SERRURIE – Directeur d'Agence
raphael.serrurie@engie.com

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél : 03.28.53.24.24
Télécopie : 03.28.55.24.29

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Siret Agence Nord Pas de Calais : 552 046 955 03377

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Société anonyme

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 8 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1985 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-10 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui

Non.

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles L. 2113-12, L. 2113-13 ou L. 2113-15 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'article R. 2144-1 du code de la commande publique.

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement	
<p>1. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée (<u>articles L. 2113-13</u> du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
<p>2. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (<u>articles L. 311-2 et s.</u> du code de l'action sociale et des familles) OU structures équivalentes</p>	<p>Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création :</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
<p>3. <input type="checkbox"/> Structures d'insertion par l'activité économique (<u>article L. 2113-4</u> du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
<p>4. <input type="checkbox"/> Entreprises de l'économie sociale et solidaire (<u>article 11</u> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) OU structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)</p>	<p>La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :

C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-16 du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :
(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-1 du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

Pièce 5 - DC2

E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/01/2018. au 31/12/2018	Exercice du 01/01/2019. au 31/12/2019	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	2 286 648 857 €	2 393 275 427 €	2 393 275 427 €
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	60 %	60 %	60 %

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

F2 - Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

- Attestations fiscales et sociales
- Liasses fiscales des trois dernières années

F3 - Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article R. 241-1 du code des assurances).
(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

Pièce 5 - DC2

F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

- Présentation société
- Extrait Kbis
- Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché
- Déclarations sur l'honneur
- Attestations d'assurances
- Fiches de renseignements
- Qualifications et certifications professionnelles
- Moyens humains et matériels – Organigrammes - Effectifs
- Références

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article R. 2342-9 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

DC2 – Déclaration du candidat

Page : 6 / 8

Pièce 5 - DC2

12 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

SERRURIE Raphaël, Directeur Régionale Nord Pas de Calais
Efficacité Energétique et Facility Management



Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLO

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 6 - Attestations d'assurances (civile et décennale)



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

CIVILE AXA

30/06/2021

DECENNALE ALLIANZ

31/12/2021

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 6 - Attestations d'assurances (civile et décennale)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance **Allianz IARD**, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme au capital de 991 967 200 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 110 291, et dont le siège social est situé au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que la société :

ENGIE SOLUTIONS - ENGIE ENERGIE SERVICE COFELY X1T94000
1 Place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX
SIREN : 552046955

bénéficie d'un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE DECENNALE** n° 58 763 113 souscrit depuis le 1^{er} janvier 2018.
La présente attestation, établie le 22/12/2020, est valable pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 à minuit.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- > aux activités professionnelles ou missions suivantes :
- locateur d'ouvrage ou sous-traitant,
 - contractant général sous-traitant tout ou partie des travaux et assumant tout ou partie de la maîtrise d'œuvre,
 - entreprise et/ou d'entreprise générale sous-traitant tout ou partie des travaux,
 - maître d'œuvre, bureau d'études techniques, assistant à maîtrise d'ouvrage (les missions couvertes comprennent Bureaux d'Etudes Techniques générales du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) tous corps d'état, y compris pour toutes les installations techniques du BTP parmi lesquelles les installations électriques, photovoltaïques y compris pour des installations > à 250 kVA, climatiques, gazières, de cogénération, de réfrigération, de protection incendie, de géothermie, pour l'optimisation énergétique et environnementale, pour la Gestion Technique des Bâtiments, pour les éoliennes),
 - fabricant / vendeur, lorsque sa responsabilité est engagée sur le fondement de l'article 1792-4 du Code civil exclusivement,
 - constructeur non réalisateur.

Pour les activités selon la nomenclature des activités du BTP de la F.F.S.A. (circulaire du 18 juillet 2012)

- | | |
|---|---|
| 30 Plomberie - Installations sanitaires | 34 Electricité, dont éclairage public et réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, ainsi que le raccordement et l'installation d'appareils fonctionnant à l'électricité |
| 31 Installations thermiques de génie climatique | 27 Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets flottants |
| 33 Installations d'aéroulque et de conditionnement d'air | 28 Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés |
| 2 Terrassement | 29 Isolation thermique - Acoustique - Frigorifique |
| 3 Amélioration des sols y compris par Colonnes à Modules Contrôlés (C.M.C.) | 32 Fumisterie |
| 4 V.R.D. : canalisations, assainissement, chaussées, trottoirs, pavage, arrosage, espaces verts | 36 Ascenseurs |
| 5 Montage d'échafaudage - Etalement | 39 Géothermie |
| 10 Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ | <u>Autres activités garanties</u> |
| 12 Charpente et structure en bois | Isolation Thermique par l'Extérieur |
| 13 Charpente et structure métallique | Installations de Pompes à Chaleur |
| 14 Couverture | Protection Incendie |
| 15 Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur | Réalisation d'installations d'éoliennes terrestres |
| 18 Menuiseries extérieures | Réalisation d'installations photovoltaïques y compris lorsqu'elles sont > à 250kva |
| 19 Bardages de façade | |
| 22 Menuiserie intérieure | |
| 23 Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie | |
| 24 Serrurerie - Métallerie | |
| 25 Vitrerie - Miroiterie | |
| 26 Peinture | |

ATTESTATION ANNUELLE 2021 CONTRAT RCD ENGIE N° 58763113 POUR ENGIE SOLUTIONS - ENGIE ENERGIE SERVICE COFELY

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991 967 200 Euros
542 110 291 RCS Nanterre
117 Avenue de la République
92076 Paris La Défense Cedex

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991 967 200 Euros
542 110 291 RCS Nanterre
117 Avenue de la République
92076 Paris La Défense Cedex

Compagnie française de réassurance
Centre d'Affaires - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 6 - Attestations d'assurances (civile et décennale)



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine y compris la Corse ou dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction tous corps d'état, y compris honoraires d'étude et de contrôle, déclaré par le maître de l'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 EUR H.T.
- cette somme est portée à 100 000 000 EUR H.T. en présence d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
 - 10 000 000 EUR par sinistre si l'assuré est titulaire de lots concernant la structure et/ou le gros-œuvre
 - 6 000 000 EUR par sinistre si l'assuré est titulaire de lots ne concernant pas la structure et/ou le gros-œuvre
 - 3 000 000 EUR par sinistre si l'assuré intervient en tant que fabricant, constructeur non réalisateur ou maître d'œuvre
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - **Travaux de technique courante**, c'est-à-dire travaux réalisés avec des procédés ou des produits de construction :
 - soit traditionnels ou normalisés et conformes aux règles en vigueur, c'est-à-dire aux normes françaises homologuées (NF DTU ou NF EN), aux règles professionnelles acceptées par la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P¹) ou à des recommandations professionnelles du programme Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 (RAGE 2012²) non mises en observation par la C2P³, ou aux normes publiées par les organismes de normalisation des autres États membres de l'Union Européenne ou des États parties à l'Accord sur l'espace Économique Européen offrant un degré de sécurité et de pérennité équivalent à celui des normes françaises,
 - soit non traditionnels, sous condition qu'ils aient fait l'objet :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³.
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(Ces documents sont publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, l'Agence Qualité Construction (AQC) ou tout autre organisme habilité par la Commission Ministérielle créée par l'Arrêté du 2 décembre 1969).
 - **Travaux relatifs à des ouvrages ne présentant pas de caractère exceptionnel, à savoir comportant une ou plusieurs particularités suivantes :**
 - Grande portée :
 - Pour le bois : porte-à-faux supérieur à 15 m (20 m pour le bois lamellé collé).
 - Portée entre nu des appuis supérieure à 50 m pour les poutres et 80 m pour les arcs.
 - Pour le béton : Porte-à-faux supérieur à 20 m.
 - Portée entre nu des appuis supérieure à 50 m pour les poutres et 100 m pour les arcs.
 - Pour l'acier : Porte-à-faux supérieur à 25 m.
 - Portée entre nu des appuis supérieure à 50 m pour les poutres et 100 m pour les arcs.
 - Grande hauteur :
 - Hall sans plancher intermédiaire : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 35 m.
 - Bâtiment à étages, réfrigérants, réservoirs : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 60 m.
 - Cheminées des bâtiments : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.
 - Tours hertziennes : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.
 - Eoliennes : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 120 m.

¹ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.aqc.fr/annuaire/produits).

² Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.rage.fr/annuaire/produits).

³ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.aqc.fr/annuaire/produits).

ATTESTATION ANNUELLE 2021 CONTRAT RCD ENGIE N° 58763113 POUR ENGIE SOLUTIONS - ENGIE ENERGIE SERVICE COFELY

Allianz Vie
Centre Européen des Assurances
11000 Luxembourg
11000 Luxembourg

Allianz Vie
Centre Européen des Assurances
11000 Luxembourg
11000 Luxembourg

Centre Européen des Assurances
11000 Luxembourg
11000 Luxembourg

www.allianz.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 6 - Attestations d'assurances (civile et décennale)



- Grande capacité :
 - Cuves - réservoirs - Châteaux d'eau - piscines - dont la capacité excède 2 000 m³.
 - Batterie de silos comportant des cellules d'une capacité unitaire supérieure à 2 000 m³ et silos comportant une cellule unique d'une capacité supérieure à 5 000 m³.
- Grande profondeur :
 - Parties enterrées lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15 m.
 - Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 m après recépage.
- Grande longueur :
 - Tunnels et galeries forées dans le sol d'une section brute de percement jusqu'à 80 m² et d'une longueur totale supérieure à 1 000 m.
 - Ouvrages de franchissement routier ou ferroviaire d'une longueur totale de culée à culée supérieure à 100 m, chaque travée n'excédant pas 50 m.
- **Travaux relatifs à des ouvrages ne présentant pas de caractère tout à fait inusuel, à savoir caractérisés par des exigences :**
 - d'invariabilité absolue des fondations (ex. : fondations de cyclotron, de synchrotron, ...)
 - d'étanchéité absolue (ex. : cuves de "pile-piscine") ;
 - de résistance à des vibrations ou effets calorifiques intenses (ex. : bancs d'essais de réacteurs) ;
 - de planéité avec des tolérances exceptionnellement strictes des dalles destinées à servir d'aires de stockage (exemple : dalle de fond d'un silo masse).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'Assuré en informe l'Assureur.

Nature de la garantie :

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L.241-1 et L. 241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même Code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.

Montant de la garantie :

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du Code des assurances.

Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

ATTESTATION ANNUELLE 2021 CONTRAT RCD ENGIE N° 58763113 POUR ENGIE SOLUTIONS - ENGIE ENERGIE SERVICE COFELY

Allianz
11, rue de la République
92000 Nanterre
France

Allianz
11, rue de la République
92000 Nanterre
France

Engie Energie Service
11, rue de la République
92000 Nanterre
France

www.allianz.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 6 - Attestations d'assurances (civile et décennale)



Durée et maintien de la garantie :

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**AUTRES GARANTIES EN CAS DE DOMMAGES CAUSES A L'OUVRAGE
ET GARANTIES COMPLEMENTAIRES A LA RESPONSABILITE DECENNALE**

I) Périmètre et conditions d'application

- Les dispositions précédemment décrites concernant les activités, la localisation des travaux ainsi que les travaux, produits et procédés de construction, sont applicables pour l'ensemble des ouvrages couverts au titre de la présente attestation.
- **I-1) - Pour les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, les garanties s'appliquent :**
 - aux chantiers relatifs à des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction tous corps d'état, y compris honoraires d'étude et de contrôle, déclaré par le maître de l'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 EUR H.T.

Cette somme est portée à 100 000 000 EUR H.T. en présence d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) bénéficiant à l'assuré ou prévoyant une renonciation à recours à l'encontre de l'assuré sous-traitant et de son assureur, et comportant à l'égard de l'assuré une franchise absolue au maximum de :

- 10 000 000 EUR par sinistre si l'assuré est titulaire de lots concernant la structure et/ou le gros-œuvre
 - 6 000 000 EUR par sinistre, si l'assuré est titulaire de lots ne concernant pas la structure et/ou le gros-œuvre
 - 3 000 000 EUR par sinistre, si l'assuré intervient en tant que fabricant, constructeur non réalisateur ou maître d'œuvre
- **I-2) - Pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance, la garantie de responsabilité décennale facultative relative à des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique :**
 - aux chantiers relatifs à des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction tous corps d'état, y compris honoraires d'étude et de contrôle, déclaré par le maître de l'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 25 000 000 EUR T.T.C.

II) Garanties souscrites

II-1) Ouvrages soumis

- **Garantie complémentaire avant réception : effondrement en cours de chantier.**

La garantie couvre le paiement des réparations des dommages matériels affectant, avant leur réception, les travaux exécutés par l'assuré et résultant d'un effondrement à concurrence de 2 500 000 EUR par sinistre non indexés.
La franchise est de 25 000 EUR par sinistre.

Cette garantie s'applique aux dommages survenus pendant la période de validité du contrat et expire le 31 décembre 2021 à minuit.

- **Garantie de responsabilité du sous-traitant en cas de dommages de nature décennale :** elle s'applique aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.

Nature de la garantie :

Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.
Elle est gérée en capitalisation.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE

Pièce 6 - Attestations d'assurances (civile et décennale)



Montant de la garantie :

Pour les opérations dont le coût total de construction prévisionnel tous corps d'état, y honoraires d'études et de contrôle est inférieur à 15 000 000 EUR H.T. : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Pour les opérations dont le coût total de construction prévisionnel tous corps d'état, y honoraires d'études et de contrôle est supérieur à 15 000 000 EUR H.T. et inférieur à 100 000 000 EUR H.T. :

- 10 000 000 EUR par sinistre si l'assuré est titulaire de lots concernant la structure et/ou le gros-œuvre
- 6 000 000 EUR par sinistre si l'assuré est titulaire de lots ne concernant pas la structure et/ou le gros-œuvre
- 3 000 000 EUR par sinistre si l'assuré intervient en tant que fabricant, constructeur non réalisateur ou maître d'œuvre.

La franchise est de 25 000 EUR par sinistre, sauf cas particuliers.

Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.

➤ **Garanties complémentaires à la responsabilité décennale**

- **Bon fonctionnement des éléments d'équipement de l'ouvrage :** La garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages matériels affectant l'ouvrage de construction lorsque ces dommages entraînent la mise en jeu de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du Code civil, durant les deux années suivant la réception et à concurrence de 2 500 000 EUR par sinistre non indexés.

- **Garantie des dommages aux existants non soumis à l'obligation légale d'assurance (autres que ceux qui, totalement incorporés dans l'ouvrage neuf, en deviennent techniquement indivisibles) :** la garantie couvre les dommages qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs. Elle prend effet à la réception de l'ouvrage et prend fin à l'expiration de la garantie auquel ils sont consécutifs.

Montant de la garantie : 2 000 000 EUR par sinistre non indexés.

La franchise est de 25 000 EUR par sinistre, sauf cas particuliers.

Ces garanties sont déclenchées par une réclamation conformément à l'article L124-5, 4^{ème} alinéa du Code des assurances. Elles prennent effet le 1^{er} janvier 2021 et expirent le 31 décembre 2021 à minuit.

II-2) Ouvrages non soumis

➤ **Garantie responsabilité civile décennale facultative relative à des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance** par le paragraphe 1 de l'article L243-1-1 du Code des assurances.

Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis à l'article 1792 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance qu'il a réalisés en qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant, à concurrence de 3 000 000 EUR par sinistre non indexés.

La franchise est de 25 000 EUR par sinistre, sauf cas particuliers.

Cette garantie est déclenchée par une réclamation conformément à l'article L124-5, 4^{ème} alinéa du Code des assurances. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2021 et expire le 31 décembre 2021 à minuit.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 22 décembre 2020.

Pour l'assureur

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 65 000 000 €
Siège social : 1 cours Michel Crémieu
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

ATTESTATION ANNUELLE 2021 CONTRAT RCD ENGIE N° 58763113 POUR ENGIE SOLUTIONS - ENGIE ENERGIE SERVICE COFELY

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 65 000 000 €
Siège social : 1 cours Michel Crémieu
92076 Paris La Défense Cedex

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 65 000 000 €
Siège social : 1 cours Michel Crémieu
92076 Paris La Défense Cedex

Engie Solutions Service Client
Espace M. L. 100 - CS 10000
Sous-traitant de l'Assureur

www.allianz.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021 SLO

ID : 059-265904565-20210701-N701072021-DE